



COMPAGNIE DES EXPERTS JUDICIAIRES

DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL

ET DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DE L'EXPERTISE SOUS OPALEXE PAR LES PARTIES

PRE REQUIS

Disposer d'un certificat numérique (celui commandé à CERTEUROPE notamment)

PHASE PREALABLE

Installer le certificat commandé à CERTEUROPE sur votre ordinateur en suivant les indications qu'ils vous communiqueront

ACCES A L'EXPERTISE

Seul l'expert, responsable de l'ouverture de cet espace sécurisé, dispose des droits permettant de créer le dossier d'expertise, après avoir recueilli l'accord des participants.

Lorsque l'expert a ouvert l'expertise, les participants y ont accès selon la procédure suivante :

- Aller sur Internet depuis l'ordinateur équipé du certificat
- Saisir l'adresse : <https://ese.certeurope.fr/>
- Saisir le code PIN
- Sélectionner l'expertise

A partir de cet instant :

- Le participant a accès à toutes les pièces du dossier
- Il y déposera tous les documents qu'il communiquera à l'expert et aux parties s'il n'a pas d'avocat (En présence d'un avocat, c'est ce dernier qui communique les pièces).

RECOMMANDATION

Pour faciliter la lecture et l'utilisation des fichiers il est recommandé de déposer les documents au format PDF/A. Une « copie de courtoisie » des documents dans leur format d'origine (Word, Excel, autres) peut être jointe afin d'en faciliter l'utilisation par les acteurs de l'expertise.